

## Compte rendu du Conseil Municipal

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<b>Séance du 11 avril 2019</b>
<u>Présents</u> : 6	L'an deux mille dix-neuf et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2019, s'est réunie sous la présidence de
<u>Absents</u> : 4	<b>Sont présents:</b> Michel FORTERRE, Maxime FAIRISE, Jean Pierre DEFRANCE, Louis BOIT, Pierrette DEFRANCE, Maryse NICOLAS
<u>Pouvoirs</u> : 1	<b>Représentés:</b> Mathieu BAECHLE par Maxime FAIRISE
<u>Votants</u> : 7	<b>Excuses:</b> Daniel BRAUX, Marie Christine SOREL
	<b>Absents:</b> Martial HOCQUARD, Christian LEONARD
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean Pierre DEFRANCE

### Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019 - 2019 012

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Les taux des 4 taxes locales 2018 étaient votés ainsi :

Taux de taxe d'habitation :	26,84% pour un produit de : 14 091€
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	22,49% pour un produit de : 8 344€
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	29,57% pour un produit de : 4 731€
Taux CFE :	0,00% pour un produit de : 0€
	<b>Total : 27 166€</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **DÉCIDE**

- de fixer la taxe d'habitation à 26,84 %, la taxe de taxe foncière sur le foncier bâti à 22,49%, la taxe foncière sur le foncier non bâti à 29,57 %.

### Objet: Vote du budget 2019 - 2019 013

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget de 2019 qui se définit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	24 671,00	70	Produits services, domain et ventes	2 653,00
012	Charges de personnel	5 130,00	73	Impôts et taxes	42 663,00
014	Atténuations de produits	7 538,00	74	Dotations et participations	40 062,00
65	Autres charges de gestion courante	62 006,53	75	Autre produits de gestion courante	16 000,00
66	Charges financières	1 200,00			
67	Charges exceptionnelles	500,00			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>101 045,53</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnemnet</b>		<b>101 378,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	56 972,84			
042	Opérations d'ordre entre section	6 404,00			
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>63 376,84</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>164 422,37</b>	<b>TOTAL</b>		<b>101 378,00</b>
			R002	Résultat reporté	94 895,93
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>164 422,37</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>196 273,93</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses d'investissement			Recettes de investissement		
20	Immobilisations incorporelles	10 184,00	16	Emprunt et dettes assimilées	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	12 155,00			
21	Immobilisation corporelles	18 009,00			
23	Immobilisation en cours	140 000,00			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>180 348,00</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>40 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	17 550,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 691,12
			1068	Excédent de fonctionnement	31 901,56
			138	Autres subventions	25 026,92
			165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>17 550,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>62 619,60</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>197 898,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>102 619,60</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	56 972,84
			040	Opérations d'ordre entre section	6 404,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>63 376,84</b>
<b>TOTAL</b>		<b>197 898,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>165 996,44</b>
			R002	Résultat reporté	31 901,56
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>197 898,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>197 898,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
→ **DÉCIDE**

- d'accepter le budget 2019 ainsi établi.

### **Objet: Subventions aux associations 2019 - 2019 014**

Faisant suite aux demandes de subventions de la part des associations,  
Décide d'attribuer aux associations une subvention répartie de la façon suivante :  
Une somme de 600€ est inscrite au budget à l'article 6574

	2019	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABST
C.A.U.E. (Compte 6554)	50 €	7		
FONDATION PATRIMOINE LORRAIN	55 €	7		
AFSEP assoc française des sclérosés en plaque	50 €	7		
AREMIG assoc recherche maladie infantile	50 €	7		
AMICALE des donateurs de sang	50 €	7		
ADAVIE Epinal	50 €	7		
<b>TOTAL</b>	<b>305 €</b>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'attribuer aux associations une subvention répartie selon le tableau ci-dessus

**Objet: Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie Grande Rue, RD33 et RD33a - 2019 015**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception du dossier de maîtrise d'oeuvre fait par l'ATD 88 pour l'aménagement de trottoir RD 33, RD33a et Grande rue.

Une convention doit être signée avec l'ATD 88 pour l'autoriser gérer une mission de prestations technique, administrative et financière.

Pour l'opération de la commune, le coût prévisionnel de la prestation de l'ATD 88 s'élèverait à 6 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

→ DÉCIDE

- d'accepter la convention de maîtrise d'oeuvre de l'ATD 88
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

**Objet: Droit de préférence sur la parcelle ZC 98 - 2019 016**

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier du notaire MATHIEU Julien concernant une vente d'une parcelle de Madame SOREL à Monsieur APARRU.

La commune possède un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

→ DÉCIDE

- d'abandonner son droit de préférence pur la vente de la parcelle ZC 98.

Fait à Avrainville,  
le 17 avril 2019

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE

